



2026-04-22
DÉCISION DU CONSEIL

Élection des membres de la commission d'appel d'offres, de la commission d'appel d'offres constituée en jury et de la commission de délégation de service public

*En application des articles **L.1414-2 et L.1411-5 du CGCT**, la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), la Commission d'Appel d'Offres ainsi que la Commission d'Appel d'Offres constituée en jury sont composées, pour les établissements publics de coopération intercommunale, du président ou de son représentant, et de membres élus par l'assemblée délibérante en son sein.*

*Les modalités d'élection des membres titulaires et suppléants sont précisées à l'article **D.1411-3 du CGCT**, qui prévoit un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.*

*Toutefois, lorsqu'**une seule liste est présentée**, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, sans qu'il y ait lieu de procéder au calcul de la répartition des sièges.*

Il est précisé qu'une seule liste de candidats a été régulièrement déposée dans les délais impartis, conformément aux dispositions prévues par la délibération du conseil communautaire en date du 07 avril fixant les modalités de dépôt des listes.

*Par ailleurs, conformément à l'article **L.2121-21 du CGCT**, le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette élection et d'opter pour un vote à main levée.*

Composition de la liste :

Titulaires	Suppléants
Pierre SAVELLI ;	Paul TIERI ;
Jean-Charles LEONARDI ;	Guy ARMANET ;
Bruno POLIFRONI ;	Marie-Hélène PADOVANI ;
Michel ROSSI ;	Jean-Michel SAVELLI ;
Josepha OLIVESI.	Marie-Dominique GIAMARCHI.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De constater qu'une seule liste de candidats a été déposée ;
- De décider, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du CGCT ;
- De proclamer élus les membres de ces commissions dans l'ordre de la liste présentée.